

Adoption des Plans d'Actions Sectoriels du Développement Durable (PADDs) pour la mise en œuvre de la Stratégie Nationale du Développement Durable

Le 15 mai 2018, s'est tenue la deuxième réunion du Comité de Pilotage de suivi et de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale du Développement Durable (SNDD), sous la présidence de Madame Nezha EL OUAFI, Secrétaire d'Etat chargée du Développement Durable et a permis de déboucher sur des résultats concrets. Cette rencontre, à laquelle ont pris part les représentants de 27 départements, a été marquée par la participation de plusieurs Secrétaires Généraux des différents départements ministériels ou parleurs représentants. Elle a été l'occasion de discuter les versions finales des Plans d'Actions de Développement Durable Sectoriels (PADDs), finalisés en parfaite concertation avec les Points Focaux de Développement Durable des départements concernés.

En effet, 21 PADDs ont été élaborés pour déterminer la contribution de chaque secteur dans la mise en œuvre de cette stratégie, avec un Plan d'Action transversal relatif à la mise en œuvre du volet concernant l'Exemplarité de l'Etat (PADD-EE).

Cette rencontre était une occasion pour mettre l'accent sur ce qui a été réalisé pour opérationnaliser la SNDD. En effet ce Ministère a reçu 15 Plans d'Actions du Développement Durable Sectoriels qui ont été validés par les départements concernés et les autres départements restants se sont engagés de transmettre leur PADDs au SEDD dans les plus brefs délais.

Les participants à cette réunion n'ont pas manqué de féliciter le Ministère pour l'approche adoptée pour opérationnaliser cette stratégie et les efforts déployée pour mobiliser toutes les parties prenantes et coordonner l'action à même de concrétiser les objectifs escomptés dans les délais impartis.

Les participants ont également souligné que la SNDD, est considéré aujourd'hui, comme un cadre de référence qui sera pris en considération pour concilier les politiques sectorielles avec les exigences du développement durable et ce, conformément aux dispositions de loi cadre portant charte National de Développement Durable.

Au terme de cette réunion, tous les départements ont été interpellés à identifier les actions prioritaires à entreprendre et les cibles à atteindre d'ici 2021 ainsi que les indicateurs de suivi pour permettre d'évaluer le progrès réalisés dans ce cadre. Il a été également convenu de partager ces indicateurs avec le Ministère de l'Economie et des Finances pour les programmer dans les budgets sectoriels à partir de 2019 et les intégrer au niveau de leurs rapports de performance sectoriel.

Par ailleurs, les résultats de cette importante réunion seraient partagés avec toutes les parties prenantes à l'occasion de la tenue de la prochaine Session du Conseil National de l'Environnement (CNE). En effet, le SEDD, en sa qualité de président de ce conseil, viellera à impliquer toutes les parties prenantes, notamment la société civile, les opérateurs économiques et les agences de développement, dans l'identification des priorités nationales pour jeter les base d'un Développement Durable. Les recommandations issues des travaux de la prochaine session du CNE, seront soumises au Comité Stratégique de suivi et de mise en œuvre de la SNDD.